

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU VIDE-GRENIERS GERMIGNY DES PRÉS

DIMANCHE 11 OCTOBRE 2026

A LIRE ET CONSERVER DURANT LA MANIFESTATION

1. Le vide-greniers est destiné aux particuliers.
2. Cette journée est organisée par l'association « Gymnastique Pour Tous de SAINT BENOIT SUR LOIRE ». Elle se tiendra à la salle polyvalente « SOUESME » à Saint Benoit sur Loire de 8h00 à 18h00. L'accueil des exposants se fera de 6h30 à 8h00.
3. Les participants sont priés de communiquer les renseignements demandés pour leur inscription au registre de la manifestation, fournir une copie recto verso de leur pièce d'identité nationale et d'en disposer le jour du vide-greniers, compléter l'attestation sur l'honneur par laquelle ils attestent ne pas faire plus de deux vide-greniers dans l'année.
4. Dès leur arrivée, les exposants s'installent aux places qui leur seront attribuées par l'organisateur le jour du vide-greniers, sans débordier des marquages repères.
5. L'exposant ne doit pas modifier la disposition des emplacements. Seul l'organisateur est habilité à le faire si nécessaire.
6. Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols casses ou toutes autres détériorations. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (interdiction de vendre des produits dangereux, inflammables, armes diverses, animaux vivants, etc...). Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.
7. Vous avez obtenu l'autorisation de participer à un vide-grenier. Dans ces conditions, vous avez acquis l'autorisation de vendre des objets que vous n'avez pas achetés en vue de la revente. Pour rappel, la vente autorisée pour les particuliers porte sur des objets personnels et usagés, aucune vente de produits maraichers, de nourriture ne sera acceptée. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toutes marchandises non-conformes (matériel neuf, nourriture, etc...).
8. En cas de désistement, veuillez prévenir l'organisateur au moins 24 heures avant le début du vide-greniers sinon les sommes versées resteront dans ce cas acquises à titre d'indemnité à l'association.
9. Les enfants, sous la responsabilité de leurs parents, peuvent participer au vide-greniers. Ils sont soumis aux mêmes règles que les adultes.
10. Les exposants sont tenus de nettoyer leur emplacement au moment de leur départ de façon à ne rien laisser sur place. Les objets invendus et les poubelles ne devront en aucun cas être abandonnés sur l'emplacement ou le terrain en fin de journée. L'exposant s'engage à ramener les invendus et ses poubelles pour les mettre en décharge. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes ainsi que d'un futur refus par les organisateurs.
11. En cas d'intempéries et sans préavis, l'organisateur et/ou la municipalité juge(nt) s'il y a lieu d'annuler la manifestation. Tous les exposants devront se plier à cette décision, les sommes versées seront remboursées.
12. L'association n'est pas responsable des accidents, corporels ou autres, ainsi que des différends entre vendeurs et acheteurs.
13. La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement et l'acquiescement du droit de place correspondant à son emplacement. Tout exposant ne respectant pas ce règlement sera prié de quitter les lieux sans qu'il puisse réclamer le remboursement de sa réservation, en cas de refus nous serons contraints de faire appel aux forces de l'ordre.

VIDE-GRENIERS DE GYMNASTIQUE POUR TOUS de SAINT BENOIT SUR LOIRE
Dimanche 11 Octobre 2026 – Salle Polyvalente « SOUESME »
ATTESTATION – INSCRIPTION

NOM

Prénom

Né(e) le à (ville) Département

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone Email

Titulaire de la pièce d'identité n°

Délivrée le Par

A présenter impérativement le jour du vide-greniers

Je loue :

4 € la Table - 4 € X (nombre de tables) =
1€ le Portant (non fourni) – 1€ x (nombre de portants) =

Je règle mon emplacement à l'inscription par chèque à l'ordre de :
« Gym pour Tous ».

Je déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés
- Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R 321-9 du code pénal)

Je certifie avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.
Fait à Le

Signature précédée de la
mention « Lu et approuvé »

Inscription à retourner accompagnée
de son règlement à :

Mme BOUCHER Josiane

Gym pour Tous

95 Route de Bonnée

45730 SAINT BENOIT SUR LOIRE